



14 novembre 2019

(19-7750)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**DÉCLARATIONS FAITES EN SÉANCE  
RÉUNION FORMELLE DU COMITÉ SPS DE L'OMC – NOVEMBRE 2019**

**POINT 3 A) VI) DE L'ORDRE DU JOUR: RÈGLEMENT DE L'UE SUR  
LES VÉGÉTAUX À HAUT RISQUE**

*Communication présentée par les États-Unis d'Amérique*

La communication ci-après, reçue le 12 novembre 2019, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

- 
1. Les États-Unis remercient Israël d'avoir porté cette question à l'attention du Comité.
  2. Nous sommes préoccupés par le fait que l'Union européenne interrompe tous les échanges existants concernant 36 nouveaux genres de plante le 14 décembre 2019, à moins qu'une analyse du risque phytosanitaire ait été réalisée et que les prescriptions en matière d'entrée aient été acceptées avant cette date.
  3. Le processus d'une seule analyse du risque phytosanitaire prend souvent plus d'un an pour être mené à bien, et ce, même après la collecte et la transmission des données pertinentes à l'autorité réglementaire, et l'Union européenne a demandé une quantité de données inhabituellement élevée pour chaque produit potentiellement visé.
  4. Les États-Unis et d'autres pays échangent nombre de ces produits depuis des années sans qu'il y ait eu aucun problème, il est donc difficile de dire si l'Union européenne a examiné la proportionnalité de ses mesures par rapport à l'absence apparente de risque.
  5. L'arrêt des importations à la date butoir du 14 décembre aura un effet défavorable immédiat sur le commerce, sans qu'une amélioration claire et mesurable ne soit apportée à la sécurité sanitaire des importations de l'UE.
  6. Nous demandons à l'Union européenne d'exposer les mesures qu'elle a prises afin de réduire au minimum les effets négatifs sur le commerce, et d'expliquer si elle a envisagé ou non des mesures provisoires qui permettraient de poursuivre des échanges sûrs et de longue date, en attendant d'obtenir les renseignements nécessaires à une analyse du risque phytosanitaire plus objective.
  7. Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, pour les discussions menées dans ce Comité sur les mesures visant à améliorer la transparence et à soutenir une meilleure compréhension commune des préoccupations soulevées. Nous allons donc transmettre cette déclaration au Secrétariat et demander sa publication dans la série de documents GEN.
-